

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le 8 novembre deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/11/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU de MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Maryse NAYROLLES, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011 – 123 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2011-062 approuvant le budget primitif du budget général 2011 de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2011-080 approuvant la décision modificative n°01 du budget général

Vu la délibération 2011-102 approuvant la décision modificative n°02 du budget général

Vu la délibération 2011-105 approuvant la décision modificative n°03 du budget général

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de modifier les crédits inscrits à différents articles du budget primitif 2011.

Monsieur le Président précise que ces évolutions de dépenses sont équilibrées par une diminution du compte 022 – dépenses imprévues.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
61523		822	Travaux de voirie	25 000,00	270 000,00
6712		413	Amendes	1 000,00	1 000,00
657363		63	Sub BA petite enfance	2 500,00	24 070,00
657363		64	Sub BA petite enfance	850,00	77 570,00
022		01	Dépenses imprévues	-29 350,00	192 464,00
TOTAL				0,00	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la décision modificative n°04 du budget général de la Communauté de Communes de Noblat conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 novembre 2011

Certifié exécutoire

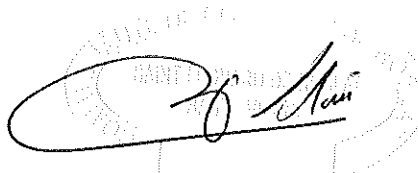
Reçu à la Préfecture

Le : 16/11/2011.

Publié ou notifié

Le : 14/11/2011.

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N.04

Date de transmission de l'acte : 16/11/2011

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/11/2011

Numéro de l'acte : 2011-123 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20111109-2011-123-DE

Date de décision : 09/11/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires